

Fraternité

SDIS du Tarn Service assemblées et contentieux Acte 2020-25

Arrêté portant délégation de signature au Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn

La préfète du Tarn, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1424-32, L.1424-33 et R.1424-19-1 :
- Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine FERRIER, en qualité de préfète du Tarn ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2002 portant création de la sous commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2005 relatif à la commission de sécurité d'arrondissement de Castres chargeant le SDIS du secrétariat ;
- Vu l'arrêté conjoint de M. le Ministre de l'intérieur et de M. le Président du SDIS du Tarn en date du 31 mars 1999, portant nomination du commandant Christophe DULAUD en qualité de directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn à compter du 15 mai 1999 ;
- Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 27 mars 2017 détachant sur l'emploi fonctionnel de directeur du service départemental d'incendie et de secours du Tarn pour une durée de 5 ans, le colonel Christophe DULAUD à compter du 1er janvier 2017;
- Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 16 octobre 2020 portant recrutement par voie de mutation au SDIS du Tarn du lieutenant-colonel Eric VIAL à compter du 1er octobre 2020;
- Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 16 octobre 2020 intégrant dans le cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels le lieutenant-colonel Eric VIAL au grade de colonel à compter du 1er octobre 2020;
- Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 16 octobre 2020 détachant sur l'emploi fonctionnel de directeur-adjoint du service départemental d'incendie et de secours du Tarn pour une durée de 5 ans, le colonel Eric VIAL à compter du 1er octobre 2020;
- Vu l'arrêté conjoint du Préfet du Tarn et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 26 février 2019 nommant à compter du 1er mars 2019 le commandant Sylvain ESLAN chef du pôle opérations,



Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 09 avril 2019 portant promotion du commandant Sylvain ESLAN au grade de lieutenant-colonel à compter du 01 mars 2019.

Considérant

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

Arrête

Article 1er

Délégation de signature est donnée au colonel Christophe DULAUD, directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, pour la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers, la direction des actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours.

Sont exclus de la présente délégation, les actes réglementaires, les courriers aux parlementaires français et européens et au président du conseil départemental ainsi que les notifications et mises en demeure d'avis défavorables des commissions de sécurité relatifs aux établissements recevant du public.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental, cette délégation est exercée par le colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental et du directeur départemental adjoint, cette délégation est exercée par le lieutenant-colonel Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations.

Article 4:

L'arrêté préfectoral du 10 février 2020 portant délégation de signature au Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, est abrogé.

Article 5:

Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, le directeur de cabinet de M. le préfet du Tarn et le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn et du SDIS.

Fait à Albi, le 20 novembre 2020

La préfète du Tarn,

Catherine FERRIE

<u>Délais et voies de recours</u> – La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès (au choix selon le signataire de l'arrêté) du Ministre chargé de (saisir le domaine) ou du Préfet. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)".

Tel 05 63 77 **3**8 18

Mel direction.etat-major@sis81.fr

SDIS du Tarm - 15 rue de Jautzou - CS 92040 - 81012 ALB, CEDEX 09 - www.sdis81.fr



Notifié aux intéressés :

Le

1 5 DEC. 2020

Colonel C. DULAUD

Le

1 5 DEC. 2020

Cotonel E. VIAL

Le

15 DEC. 2020

Lieutenant-colonel S.ESLAN